



Probleme avec assurance et voisin

Par **despres**, le **31/03/2010** à **15:47**

Bonjour,

voila j'ai reçu a ma grande surprise une facture de mon voisin s'agissant de réparations suite a un problème survenant d'après lui de ma toiture.

Il ne m'avait jamais contacter sur ce sujet ni mon assurance.

Il a vendu sa maison et c soit disant l'agence immobilière qui a détecter le problème.Mais personne ne m'a informé.

Mon assurance habitation dit qu'elle ne peut pas m'aider et que je dois payer car je n'ai pas de protection juridique.

Que faire ?Payer si je suis en tord mais mon assurance ne veut pas me faire passer un expert.

Merci de bien vouloir m'éclairer.

cordialement.

Par **aie mac**, le **31/03/2010** à **21:37**

bonjour

si vous ne donnez que la moitié des informations, cela va être dur de vous apporter une réponse, pour autant que cela soit possible.

expliquez au minimum en quoi concernent le problème en question; on ne sait pas de quoi vous parlez.

Par **despres**, le **01/04/2010** à **08:07**

probleme sur la jonction de nos deux toitures, cela fuit mais que chez les voisins.
Mon n'assurance ne veut pas payer une réparation car il n'y a aucun dégats chez moi.Mais
c'est bien une partie mitoyenne.

Ensuite ccette maison est vendue, les anciens propriétaires peuvent ils me réclamer de
payer les travaux pas encore effectués sur cette partie mitoyenne.

La maison voisine est vendue depuis peu mais les nouveaux propriétaires ne sont pas encore
installés, ils auraient conclus un accord avec les vendeurs pour que les reparations soient
faites avant leur entré dans la maison.

merci

Par **Untel**, le **01/04/2010 à 14:38**

Bonjour,

Votre argumentation n'est toujours pas assez précise.

Tout dépend tu type de jonction entre les deux toitures, ou de son état de votre coté... Les
deux toitures sont-elles au même niveau? La votre est plus haute ou plus basse? L'infiltration
se fait par votre mur ou le sien? ...

Même si la façon de faire de votre voisin est un peu "rentre dedant", il y a plusieurs cas de
figure:

-Le problème est clairement mitoyen, donc les frais doivent être partagé.

-L'eau s'écoule de façon naturelle de votre toiture et s'infiltré de son coté, les travaux sont à
sa charge.

-L'eau rentre par votre coté de la toiture mais s'infiltré dans son mur, c'est à vous de colmater
la fuite.

Concernant votre assurance, elle ne prendra a sa charge que des dégats résultant d'une
détérioration occasionnée par une tempête, un accident...

Si le problème vient d'une usure normale ou d'un défaut d'entretien elle ne vous remboursera
pas.

Toutefois, d'après ce que vous décrivez, c'est votre voisin qui affirme que le problème vient
de chez vous. Il n'est pas expert, l'agence immobilière non plus. Si rien ne permet de constater
VISUELLEMENT leurs dires, leurs affirmations sont donc un peu légères.

Dans ce cas ne payé rien mais faite preuve de votre bonne foi en expliquant à votre voisin
qu'il peut faire faire une expertise, A SES FRAIS, pour déterminer l'origine de l'infiltration et
que vous en partageré les frais si le problème est bien commun.

Cette expertise déterminera les parts de responsabilité, et donc dans quelles proportions
seront payés les travaux.